



Coupe des Nations, Trophée Amateurs, Trophée Mémorial Borresen Saint-Tropez, France

www.snst.org

INSTRUCTIONS DE COURSE

AUTORITE ORGANISATRICE

La Société Nautique de Saint Tropez et l'Association France Dragon organisent la Gold Cup Dragon en collaboration avec l'International Dragon Association et la Clyde Yacht Clubs' Association.

[DP] indique une règle dont la pénalité est à la discrétion du Jury International.

[NP] indique qu'une infraction à cette règle ne pourra faire l'objet d'une réclamation par un bateau.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, les Règles de la Gold Cup Dragon, le Règlement des Championnats de l'IDA, les Règles de la Coupe des Nations, les Règles du Trophée en Mémoire de Borge Borresen et les Règles du Trophée Amateur de la Gold Cup Dragon.

1.2 Aucune prescription nationale ne s'applique

1.3 Les règles suivantes sont modifiées :

- RCVS 63.7 (en cas de conflit entre l'Avis de Course et les Instructions de Course, les Instructions de Course prévaudront)
- RCV 32 (une course ne sera pas réduite avant la fin du bord vers la marque 1 – pour la deuxième fois)
- RCV 35, A4.2 et A5 (les bateaux ne finissant pas dans les 60 minutes (ou 30 minutes en cas de deux courses le même jour) sera classé DNF)
- RCV 60.1(a) (certaines instructions de course ne peuvent donner lieu à réclamation par un bateau)
- RCV 61.3 et 62.2 (le même délai de dépôt s'applique pour les réclamations des bateaux, du Comité de Course, du Jury et du Comité Technique, et demandes de réparation)
- RCV 66 (délai pour déposer une demande de réouverture le dernier jour)
- RCV 35, A4 et A5 (les bateaux partant plus de 5 minutes après leur signal de départ seront classés DNS)

1.5 En cas de conflit entre langues, le texte anglais prévaudra.

2. PUBLICITE ET IDENTIFICATION [DP] [NP]

Les bateaux pourront porter la publicité du sponsor de l'épreuve. L'Autorité Organisatrice fournira la publicité et les instructions de pose.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sous la tente dans le village. Les avis pourront également être mis en ligne sur le site www.snst.org.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé sur la Capitainerie (au sommet de la Tour)

4.2 Les pavillons "AP sur H" envoyés avec deux signaux sonores signifient : les concurrents doivent rester à terre. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».

4.3 Le pavillon "AP" envoyé seul avec deux signaux sonores signifie : les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées. Le signal d'Avertissement ne sera pas fait moins de 60 minutes après l'affalée du pavillon AP. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».

4.4 Le pavillon Y signifie : RCV 40 s'applique en permanence lorsque les bateaux sont en mer.

5. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au tableau officiel au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant l'heure limite de dépôt des réclamations la veille du jour où il prendra effet.

6. PROGRAMME

6.1 Six courses sont prévues.

6.2 Programme quotidien et heure prévue du signal d'attention !

DATE	TIME	ACTION
October 15	09:30	Skippers' briefing
	12:00	Course préparatoire
	13:00	Premier signal d'attention
October 16	10:00	Skippers' briefing
	13:00	Premier signal d'attention
October 17	10:00	Skippers' briefing
	13:00	Premier signal d'attention
October 18	10:00	Skippers' briefing
	13:00	Premier signal d'attention
October 19	9:00	Skippers' briefing
	13:00	Premier signal d'attention
October 20	9:00	Skippers' briefing
	1100	Premier signal d'attention

6.3 Les courses n'ayant pas été courues le jour prévu peuvent être courues le lendemain à la discrétion du CC, sauf que pas plus de deux courses peuvent être courues par jour, et qu'aucune course ne peut être courue en avance sur le programme. Le signal d'avertissement pour la course suivante sera fait dès que possible.

6.4 Le 20 Octobre, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de Classe est l'emblème de la Classe.

8. ZONE DE COURSE

Voir Addendum A.

9. PARCOURS

9.1 Le parcours est banane : Départ – 1 – 2 – 3P/3S – 1 – 2 – 3P/3S – Arrivée. Voir Addendum B.

9.2 La marque 1 sera approximativement à 2,4 MN du milieu de la ligne de départ. Cette distance peut varier en fonction des conditions existantes.

9.3 Au plus tard au signal d'avertissement le bateau CC Signaux et le bateau CC principal indiqueront le cap compas approximatif vers la marque 1. L'absence d'affichage ne peut donner lieu à demande de réparation. Modif. RCV 62.1.(a).

9.4 Une course ne sera pas réduite avant la fin du bord vers la marque 1 – pour la deuxième fois. Modif. RCV 32.

10. MARQUES

10.1 Les marques 1, 2, 3S et 3P sont BLANCHES.

10.2 La nouvelle marque prévue en IC 13.1 est ORANGE.

10.3 Les marques de départ seront des bateaux du CC. Les marques d'arrivée sont un bateau du CC et une marque VERTE ;

10.4 La porte 3S et 3P sera mouillée après le signal de départ.

10.5 S'il n'existe qu'une seule parque de la porte, elle devra être laissée à bâbord.

10.6 Un bateau du CC signalant un changement de parcours comme prévu dans IC 13.1 est une marque.

11. RECONNAISSANCE AU BATEAU COMITE

Avant de partir à la première course du jour, les bateaux devront passer tribord amures sur l'arrière du bateau CC principal et s'assurer qu'ils ont été reconnus. Les bateaux manquant à le faire pourront être classés DNS.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau CC principal côté tribord de la ligne, et un mât arborant un pavillon orange sur le bateau CC côté bâbord.

12.2 Les signaux de départ se feront depuis le bateau des signaux du CC stationné largement au-dessus du milieu de la ligne de départ. Ce bateau CC peut être mouillé et est considéré comme obstacle.

12.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, le pavillon orange de départ sera envoyé avec un signal sonore pendant au moins dix minutes avant le signal d'avertissement.

12.4 Si possible, les deux bateaux du CC au départ enverront les pavillons de rappel Individuel et Général

12.5 Les bateaux Comité de Course à proximité de la ligne pourront maintenir leur position au moteur. Cela ne peut faire l'objet d'une demande de réparation selon la RCV 62.1(a).

12.6 Les bateaux enregistrés OCS ou UFD ou BFD seront informés à la marque au vent et devront immédiatement quitter le parcours.

12.7 Un bateau partant plus de 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Modif. RCV 35, A4 and A5.

13 CHANGEMENTS DE PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (voir IC 10.2), ou déplacera la ligne d'arrivée, ou déplacera la porte sous le vent, et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Modif. RCV 28.1.
- 13.3 Quand un changement de parcours est signalé à la bouée sous le vent, la marque n°2 ne sera pas remouillée, et seule la nouvelle marque 1 devra être contournée.

14. ARRIVEE

Lorsqu'une deuxième course a lieu le même jour, le CC arborera le pavillon L (sans signal sonore) à l'arrivée. Le signal d'avertissement de la course suivante sera fait dès que possible.

15. SYSTÈME DE PENALITE

- 15.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Les pénalités pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et RCV 28 et 31 pourront, après instruction, être sanctionnées d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.
- 15.3 Si le jury sur l'eau est témoin d'un incident pour lequel un bateau réclame contre un autre, il montrera un drapeau bleu, ce qui signifie : « Le jury est témoin ». Il appartient alors aux concurrents de faire les actions appropriées.
- 15.4 L'annexe P s'appliquera. La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 est modifier pour s'appliquer à toute pénalité après la première.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Le temps limite est de cinq heures après le signal de départ, sauf lorsque deux courses sont prévues n'importe quel jour. Le temps limite pour chaque course sera alors de trois heures.
- 16.2 Si aucun bateau n'a contourné la marque 1 dans les 75 minutes suivant le signal de départ, la course sera annulée.
- 16.3 Les bateaux ne finissant pas dans les 60 minutes (ou 30 minutes en cas de deux courses le même jour) seront classés DNF. Modif RCV 35, A4 and A5.

17. RECLAMATIONS, PENALITES ET DEMANDES DE REPARATION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Course. Les réclamations et les demandes de réparation doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 17.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que les courses soient annulées pour la journée. Cette heure sera affichée sur le tableau officiel. Le même délai de dépôt s'applique pour les réclamations des bateaux, du Comité de Course, du Jury, et demandes de réparation. Modif RCV 61.3 and 62.2.
- 17.3 L'heure limite de dépôt des réclamations sur la Classification est l'heure limite de réclamation du premier jour de course prévu.
- 17.4 Des avis seront affichés dans les 20 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé à la SNST.
- 17.5 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury ou du Comité Technique seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b). Par cet affichage, les concurrents seront considérés comme ayant été informés de la réclamation de façon adéquate.

- 17.6 Une liste des bateaux pénalisés selon l'Annexe P pour infraction à la règle 42 sera affichée.
- 17.7 Les infractions aux IC marquées [NP] ne peuvent donner lieu à réclamation par un bateau. Modif. RRS 60.1(a). Les pénalités pour infraction aux IC marquées [DP], aux Règles de Classe ou aux règles de l'Avis de Course sont à la discrétion du Jury.
- 17.8 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans le temps limite de la règle 66 ou 30 minutes après que le signal d'annulation si la course est annulée à terre, ou 75 minutes après si la course est annulée en mer. Ceci modifie la RCV 62.2.
- 17.9 Les décisions du Jury International sont sans appel comme prévu par RCV 70.5.

18. REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

Un bateau qui abandonne ou n'a pas l'intention de courir doit avertir le CC dès que possible. L'usage de la VHF est accepté.

19. CLASSEMENT

- 19.1 Quatre courses sont nécessaires pour valider l'épreuve
- 19.2 Aucune course ne sera retirée.
- 19.3 Pour l'application de l'Annexe A, le nombre de bateaux inscrits à l'épreuve sera le nombre d'inscriptions confirmées.
- 19.4 RCV 44.2 est modifiée comme suit :
- Un bateau qui n'est pas parti, n'a pas fini ou a abandonné recevra les points de la place d'arrivée correspondant à un de plus que le nombre d'inscriptions confirmées. Un bateau disqualifié par le Jury recevra en plus les points égaux à 10% du nombre d'inscriptions confirmées, arrondis au nombre entier au-dessus.
- 19.5 RCV A8 est modifiée comme suit :
- Si il y a une égalité sur le score final entre deux ou plusieurs bateaux, l'égalité sera rompue en faveur du bateau ou des bateaux avec le plus de premières places et, si l'égalité persiste, le plus de deuxièmes de places et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. Si l'égalité persiste encore, chacun des vainqueurs se verra attribué la coupe à égalité de temps jusqu'à la nouvelle Gold Cup.
- 19.6 Pour demander la correction d'une erreur supposée dans le résultat d'une course ou de plusieurs, un bateau peut déposer une demande de vérification du classement disponible au Bureau de Course.

20. EQUIPEMENT ET CONTROLES DE JAUGE [DP]

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérification de la conformité aux règles de Classe. Sur ordre du Comité Technique, un bateau doit se rendre immédiatement sur la zone prévue pour le contrôle.

21. REMPLACEMENT D'EQUIPAGE OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 21.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course, et doit être conforme aux restrictions de l'Avis de Course.
- 21.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Comité Technique	Pavillon 'Measurer'
Jury / Juges	Pavillon 'Jury'

Media	Pavillon 'Press'
CC	Pavillons 'RC'
Sécu	Pavillons 'Rescue'

22.2 Les actions des bateaux officiels, des hélicoptères, des dirigeables, des drones ne pourront donner matière à demande de réparation par un bateau. Modif. RCV 60.1(b).

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs peuvent utiliser des bateaux d'assistance aux concurrents. Ils doivent se déclarer auprès du bureau de l'autorité organisatrice avant la première course prévue en communiquant les détails de leurs bateaux et marques distinctives y compris en installant un drapeau blanc sur lequel figure les 3 lettres de nationalité en Noir (hauteur minimum 120 mm)
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs ne doivent pas remorquer les concurrents vers la zone de course (sauf sur demande du CC) et ne peuvent remorquer au retour qu'après que le dernier bateau a fini.
- 23.3 Hormis selon IC 23.5, les bateaux d'assistance doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ, des marques au vent et sous le vent, et de tout Dragon en course à partir du signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé la dernière course du jour, ou que toutes les courses aient été annulées.
- 23.4 Les bateaux accompagnateurs sont autorisés à monter au vent par le côté qui leur a été attribué pour la durée de l'épreuve (voir tableau officiel) uniquement lorsque le Bateau Comité Signaux a envoyé le pavillon Y au plus tard avec le signal d'avertissement, et ce pour raisons de sécurité.
- 23.5 A tout moment les bateaux accompagnateurs doivent obéir aux instructions données par le CC. Ceci inclut en particulier l'assistance aux secours si demandé.
- 23.6 Les bateaux accompagnateurs ne doivent pas entrer en contact physique avec les bateaux qu'ils accompagnent entre les courses.
- 23.7 Les bateaux accompagnateurs doivent être en veille VHF canal 77 en permanence.

24. RESTRICTIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

25. EQUIPMENT DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS-MARINES

Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés sous la ligne de flottaison moins de 90 minutes avant le départ prévu le premier jour de course jusqu'à la fin de la dernière course de la régata.

26. AMARRAGE [DP] [NP]

Selon l'Avis de Course 14, les bateaux devront garder les places d'amarrage attribuées.

27. RADIO COMMUNICATIONS [DP]

- 27.1 Un bateau peut utiliser la VHF selon la Règle de Classe 11.11.1.
- 27.2 Le CC pourra diffuser des informations disponibles pour tous les concurrents sur le canal VHF 77.
- 27.3 Seulement en cas d'absolue urgence ou comme prévu par IC 18, les concurrents peuvent communiquer avec le CC.

28. TROPHEES AND PRIX

- 28.1 Des trophées et prix seront attribués comme suit ;
Prix quotidiens pour 1er, 2ème, et 3ème

Gold Cup Dragon

Trophée amateurs

Trophée Mémorial Borge Børresen

Coupe des Nations

Silver Cup (offerte par Jacob Roosjen)

Prix pour les équipages des places de 1, 2, 3, 4, 5, et 6.

28.2 L'heure de la remise des prix sera affichée sur le tableau officiel dans les deux heures après l'arrivée du dernier bateau à la dernière course du jour.

29. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

30. ASSURANCE

Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile pour un montant minimum de 2.000.000 € par incident.

31. DROITS A L'IMAGE

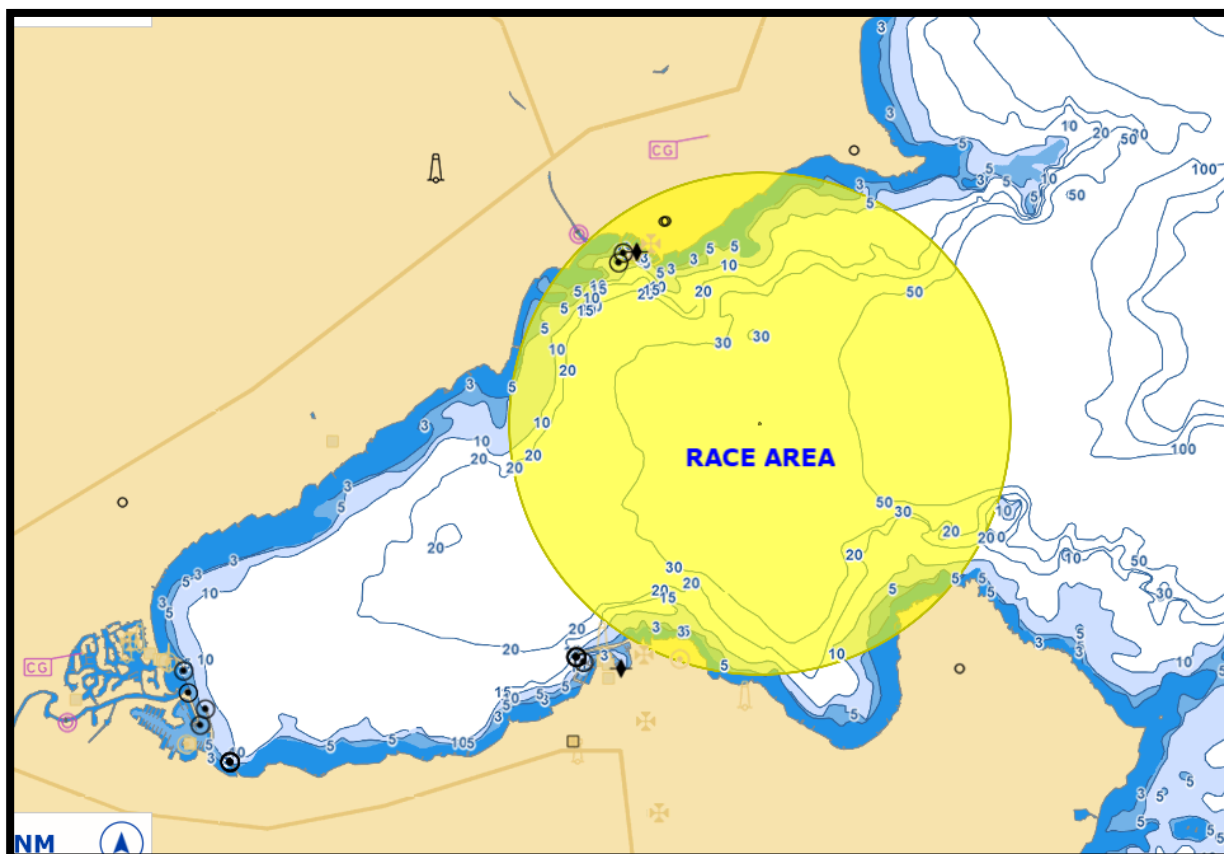
31.1 En participant à cette épreuve, les concurrents cèdent automatiquement à l'Autorité Organisatrice et à ses sponsors le droit perpétuel de créer, utiliser ou montrer, de temps en temps et à sa discrétion, toute image animée en direct, enregistrée ou filmée et toutes reproductions des concurrents pendant la période de la compétition sans compensation.

31.2 Il peut être demandé aux concurrents de participer à une conférence de presse ou de répondre à des interviews pendant la régates.

OFFICIELS:

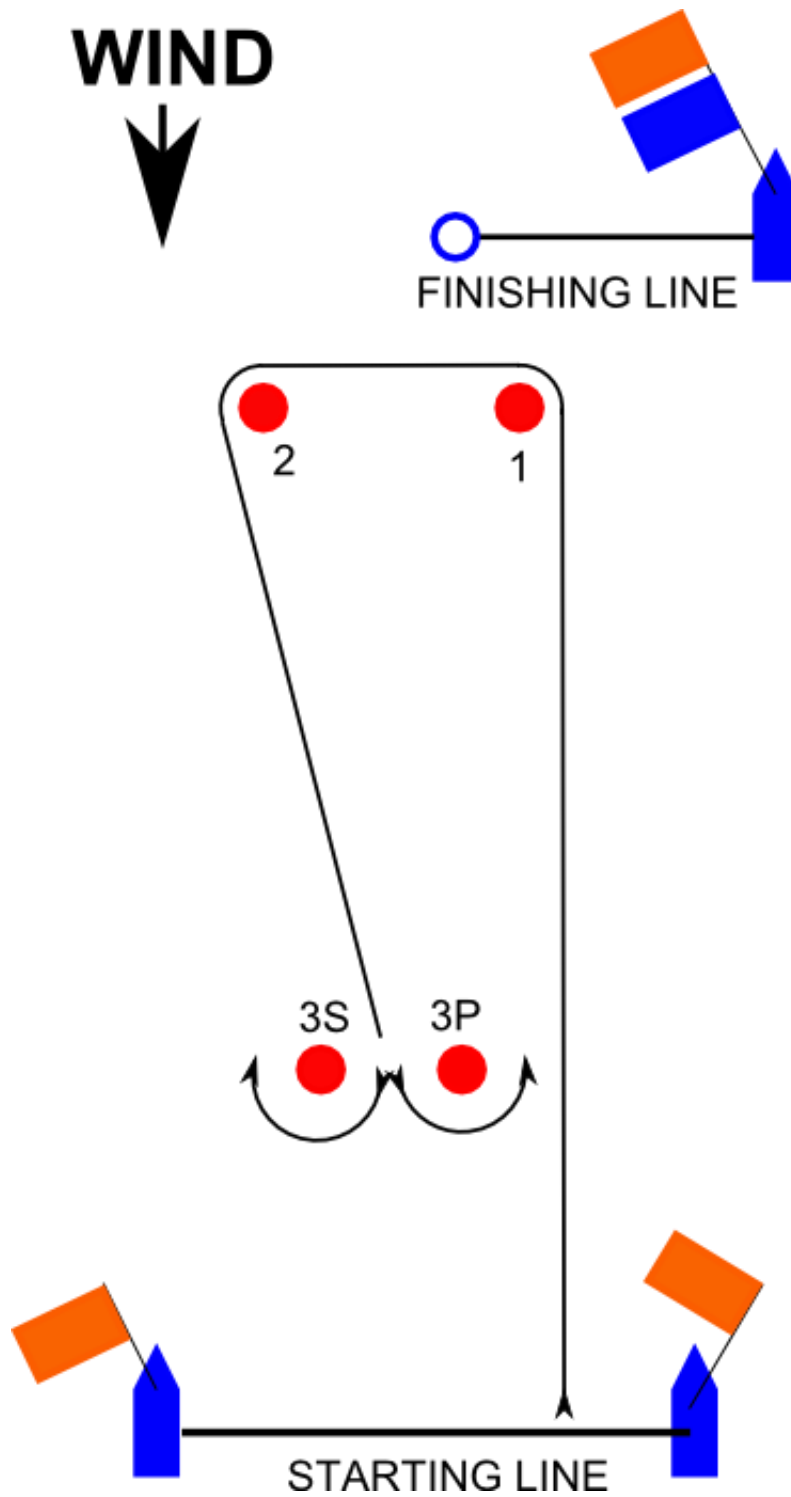
Comité de Course :	Philippe FAURE (IRO, FRA)
Président du Jury International :	Walter MIELKE (IJ, GER)
Présidente du Comité Technique :	Tetyana GIGA (FRA)
Résultats:	Frédérique FANTINO (FRA)
Coordinateur IDA:	Martin PAYNE (GBR)^o

ZONE DE COURSE



LE PARCOURS

START – 1 – 2 – 3S/3P – 1 – 2 – 3S/3P – FINISH



ADDENDUM C

Support boat area after the finish

Left or right of the course (see NOB): support boats area while racing ONLY WHEN "Y" FLAG HAS BEEN DISPLAYED ON RC VESSEL.

Min distance from any racing Dragon: 150m

NO WAKE!

